

Havre-aux-Maisons, le 21 août 2018

Secrétaire. Régie de l'Énergie
800, rue Square-Victoria, bureau 2.55
Montréal (Québec) H4Z 1A2
greffe@regie-energie.qc.ca

**Objet : R-4046-2018 Hydro-Québec –
Demande d'approbation du contrat d'approvisionnement en électricité d'un bloc de 6MW dans le
cadre d'un projet de production d'énergie éolienne aux Îles-de-la-Madeleine /
Observations et questions**

Madame, monsieur,

En réponse à l'invitation faite par l'*Avis aux personnes intéressées*, parue dans le Radar du 13-19 juillet dernier, j'ai pris connaissance de la demande en titre, des documents afférents et de la Loi et, par la présente, je porte à votre attention deux observations et quelques questions qu'elles suscitent. Ces sujets m'apparaissent pertinents à l'analyse en cours.

Je suis citoyenne des Îles-de-la-Madeleine; j'ai été organisatrice communautaire au CLSC des Îles pendant plus de 30 ans; je suis ethnologue de formation et j'ai mené des études doctorales (scolarité terminée) en développement régional. Les principes du développement durable, le rapport au milieu naturel et l'insularité font partie de mes intérêts... et de mes préoccupations depuis longtemps. En liens avec le projet d'implantation d'un parc éolien dans l'habitat floristique de Dune-du-Nord, le mémoire présenté au BAPE en mai 2017 témoigne de ceux-ci : http://www.bape.gouv.qc.ca/sections/mandats/Consultation_IlesDeLaMadeleine/documents/DM3.pdf.

M'appuyant sur l'article 5 de la Loi sur la Régie de l'Énergie qui confie le soin à la Régie d'adopter, dans l'exercice de ses fonctions, «une approche de développement durable», je vous fais part de préoccupations qui rejoignent particulièrement les principes de préservation de la biodiversité, respect de la capacité de support des écosystèmes, équité et efficacité économique.

- 1) Dans la demande soumise par le Distributeur à l'approbation de la Régie, il est nulle part fait mention que le parc éolien projeté se situe dans un **habitat floristique protégé** en milieu dunaire étroit et restreint. De plus, le contrat soumis à l'approbation de la Régie ne spécifie pas l'obligation qu'a le Fournisseur d'obtenir une autorisation en vertu de l'article 19 de la Loi sur les espèces menacées ou vulnérables (LEMV). Pourquoi ces silences?

Au soutien de la demande d'approbation, l'article 2 se lit comme suit : «Hydro Québec, dans ses activités de distribution d'électricité (le Distributeur) a lancé, le 23 octobre 2015, un appel de propositions pour un l'achat [sic] de 6 MW d'électricité produite à partir d'un parc éolien situé aux Îles-de-la-Madeleine (IDL M) (notre soulignement)».

Je me permets de vous faire remarquer que dans l'appel de propositions A/P 2015-01, le Distributeur demandait expressément que le parc éolien soit situé «en totalité sur des terres dont la gestion est assumée par la municipalité des Îles-de-la-Madeleine, sur la Dune-du-Nord, à

proximité du circuit à 69 kVL-778, à environ 25 km du poste de Havre-aux-Maisons et à environ 9 km de Mines Seleine, aux Îles-de-la-Madeleine, province de Québec». Il appert que depuis 2005 ces terres publiques sont légalement protégées en tant qu'habitat floristique et, de ce fait, leur gestion n'est pas (et n'était pas) déléguée à la municipalité locale ni à la Communauté maritime des Îles. Cette localisation précise et cette méprise, s'il en est une, (<http://www.bape.gouv.qc.ca/sections/rapports/publications/bape335.pdf> , p. 25-30) sont-elles sans conséquence a) dans le cours normal d'un appel de propositions pour l'achat d'électricité éolienne et b) pour les Fournisseurs potentiels placés d'entrée de jeu devant d'importantes contraintes légales d'ordre écologique et juridique?

Cette situation a d'ailleurs été rapportée lors de la consultation menée par le Bureau d'audiences publiques en environnement (BAPE) en mai 2017 alors qu'un Fournisseur potentiel a tenu «à porter à l'attention du BAPE qu'il existe une alternative (notre soulignement) meilleure et moins controversée, ne compromettant aucun habitat d'espèce florale vulnérable et menacée, et jouissant de surcroît d'une forte acceptabilité sociale» : http://www.bape.gouv.qc.ca/sections/mandats/Consultation_IlesDelaMadeleine/documents/DM5.pdf, P. ii.

- 2) Il est indiqué dans la Figure A-2 du contrat projeté, Carte de conformité du projet éolien, une **Aire pédagogique et aire de stationnement**. Nulle part ailleurs dans le dossier soumis à l'approbation de la Régie ces infrastructures publiques ne sont décrites. Ce serait, à ma connaissance, la première fois qu'elles apparaissent comme éléments constitutifs du projet de parc éolien.

De quoi s'agit-il? Quel territoire serait ainsi aménagé et affecté dans, ou adjacent à, l'habitat floristique? Quelles sont les infrastructures envisagées? Qui en sera propriétaire, qui en sera gestionnaire? Quels seront les coûts de leur installation, de l'animation-éducation (s'il en est prévu), de leur entretien, de la mesure et du suivi de l'impact de leur présence et de l'achalandage accru sur l'habitat floristique, sur les espèces à statut précaire et sur l'écosystème dunaire? Prévoit-on leur démantèlement au terme des 20 ans du contrat? etc.

En ajoutant ces aires de fréquentation publique, a-t-on considéré les craintes formulées par les intervenants du MFFP et d'Environnement et changements climatiques Canada dans le cadre de la consultation du BAPE quant à l'impact possible des éoliennes et autres aménagements sur les espèces fauniques à statut précaire du secteur? (doc. DQ2-1 et DQ3-1 sur le site du BAPE : http://www.bape.gouv.qc.ca/sections/mandats/Consultation_IlesDelaMadeleine/documents/liste_doc-DT-DQ-DM.htm#DQ).

Je vous remercie de la considération que vous porterez à ces sujets avant de consentir une approbation du contrat qui vous est soumis. Recevez, madame, monsieur l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Hélène Chevrier (*original signé et mis à la poste*)
35, chemin de la Carrière, Havre-aux-Maisons
Iles-de-la-Madeleine G4T 5L9
Courriel : helene.chevrier@gmail.com
Tél. : 418 969-4245 ou 7768

cc: Me Simon Turmel, Hydro-Québec
Madame Louise Gratton, présidente, Nature Québec